L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de..... 1 P. M.
JEUDIS..... 7 A. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville). 3 P. M.

avoyant, quitterm Madisonville, les

LUNDIS..... 5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing..... 7 A. M.
VENDREDIS..... 7 A. M.

L'eau et le temps le permettent.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 9 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod

W. G. COYLE & CIE, Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 13 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 4 février
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 11 février
LA BOURGOGNE, Lebeuf, samedi, 18 février

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..... $80 et $100
et au dessus, selon les accommodations
Deuxième classe..... $60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL R. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
Ou à J. BUISSON,
Bourbon et Toulouse.

A. MOULTON,
19 rue du Camp.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

KNICKERBOCKER..... Mercredi, 8 fév.
HUDSON..... Mercredi, 15 fév.
LOUISIANA..... Mercredi, 22 fév.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse:

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et California avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Alexandria Local..... 7:45 a m	Alexandria Local..... 5:50 p m
San Antonio Express.. 5:00 p m	San Antonio Express.. 6:45 p m
California Express, daily 9:45 a m	California Express, daily 10:55 pm

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:45 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir trois jours au bureau ocin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Parry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHREVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

QC
Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 25 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

	No 6 Limited	No 2. Limited.
VESTIBULE		
Part de la N. Orléans	3:30 p m.	7:20 p m.
Arrive à Meridian	11:20 p m.	1:20 a m.
Arrive à Birmingham	12:50 p m.	5:37 a m.
Arrive à Chattanooga	6:50 p m.	9:30 a m.
Arrive à Burgin	8:26 a m.	8:03 p m.
Arrive à Lexington	4:35 a m.	6:00 p m.
Arrive à Cincinnati	7:20 a m.	8:30 p m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, R. E. GARATT,
Gen'l Pass. Agent, Div. Pass. Ticket Agent,
Cincinnati, O. New Orleans.
2 mars—

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour le sonorité prolongée, le doigté et le toucher de la première pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour la solidité de l'accord. Les pianos qui réellement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité. 30mars—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE
Ile de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,629—Division D—Jean F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens dans cette affaire faite par G F. Holden, successeur de la raison sociale de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire de cette ville, commençant le MARDI, 7 février 1893 à 11 heures A. M. Que Chas Forman, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intérêt de la masse de nouvaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre les biens personnels du dit Holden soient suspendues.
Nlle-Orléans, 24 décembre 1892.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
28 déc—3f au 10 j

BANQUES.

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 9 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2,307,551 91
Surtirages garantis et non garantis	73,223 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50,000 00
Bons des Etats-Unis en main	1,900 00
Actions, obligations, etc	758,792 75
Dû par des agents de réserve approuvés	563,727 55
Dû par d'autres banques nationales	61,887 22
Dû par des banques d'Etat et banquiers	15,700 22
Maison de banque, meubles et installations	95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées	27,931 27
Primes sur Bons des Etats-Unis	51 00
Chèques et autres items comptant	9782 51
Changes pour la Clearing house	209,209 94
Billets d'autres banques	22,581 00
Monnaie nationale, métal, nickels et cents	5,624 54
Espèces	404,012 50
Billets légal tender	260,000 00
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)	2,250 00
Total	$4,859,841 95

PASSIF.

Capital-action payé	$300,000 00
Fonds de surplus	700,000 00
Profits non divisés	175,209 96
Total	$1,075,209 96
Billets de banques nationales en circulation	34,500 00
Dividendes non payés	1,500 00
Dépôts reçus : Dû à des sujets à chèque	$3,317,789 77
Certificats de dépôts payables à demande des déposants	52,748 75
Chèques certifiés	15,200 00
Chèques en circulation	88,125 00
Dû à d'autres banques nationales	190,401 84
Dû aux banques d'Etat et banquiers	$4,366 68—3,749,631 99
Total	$4,859,841 95

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans ss.
Moi, William Palfrey, caissier de la banque sus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.
WILLIAM PALFREY, Caissier
Souscrit et juré pardevant moi ce 14me jour de décembre 1892.
CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.
Correct—Attesté : R. E. CHALAZO,
CHAS. CHAFFE,
C. H. MECK,
16 déc—1f Directeurs.

J. HASENGER, Président. J. R. MERIL, Vice-Président.

Etat de situation annuel.

—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 Rue du Camp,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$101,842 50
Prêts sur propriété foncières	313,892 50
Prêts à échéances	485,911 04
Prêts sur demandes	893,068 66
Meubles et installations	750 00
Comptant	181,401 35
Total	$2,065,854 04

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits indivis	144,051 46
A savoir : Bénéfices après dépenses, taxes d'Etat et de ville	87,466 76
Moins $42,394 77 payées aux déposants pour intérêts et $5,000 aux actionnaires pendant l'année courante	50,394 77
Réservé des bénéfices de l'année Ajouter bénéfices indivis existant le 31 décembre 1891	87,071 99
	107,579 47
Réserve actuelle	144,851 46
Dû à 6,019 déposants	1,820,792 38
Dividendes non payés	408 10
Total	$2,065,854 04

Je certifie que l'état ci dessus est vrai et correct. G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1892.
W. O. HART, Notaire.

Correct—Attesté :
S. HERNSHEIM,
A. VIZARD,
J. E. MERILE.

Notes le premier de cette Banque :

Elle a maintenant	6,019 déposants..... $1,820,792 38
Elle avait le 31 Déc. 1891	4,493 déposants avec.. 1,536,985 47
	1,526 gain en déposants
Gain en dépôts	$283,812 91

Elle a gagné pour ses actionnaires plus de 43 pour cent.
1er janv—3

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires le 23 Déc. 1892.

ACTIF.

Billets escomptés	$982,219 58
Bons des Etats-Unis	50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent	92,000 00
Dû par 21 banques nationales	$1,502,624 53
Autres bons et actions	111,737 50—1,614,362 03
Maison de banque et autres propriétés foncières	100,819 20
Trésorier des Etats-Unis	$8,350 00
Change sur New York	525,514 83
Prêts sur demandes	949,246 55
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,241 76—2,614,258 14
Total	$5,361,653 95

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00
Fonds de surplus	150,000 00—$650,000 00
Profits nets non divisés	45,618 69
Circulation	44,350 00
Dépôts à vedre centre chèques	4,400,591 26
Balance sur réduction fait du capital-actions	800 00
Dividendes non payés	20,686 00
Bills payables	200,000 00
Total	$5,361,653 95

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

E. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JAMIN, Caissier.
1er janv—3f

LADIES
Needing a tonic, or children who want building up, should take
BROWN'S IRON BITTERS.
It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA. } State of Louisiana, City of New Orleans }

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for the city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 38 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved June 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof, to contract, sue and be sued, purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally in the prosecution of its business, to do any act or make any contract consistent with law and done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana; all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therwith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first election under this charter however shall take place on the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation, shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. Ten days prior notice shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and as soon thereafter as possible an election shall be held, whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, as aforesaid. Any vacancy occurring by death, resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be: Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for that purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourths of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then subscribed and paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and other notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation than further sum than the unpaid balance if any, due by him on share of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspaper of New Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading herein.

Original signed JOS. HERNANDEZ and others
H. P. LABATUT.
JAS. J. BOYCE.
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing set of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.
Signed JOS. HERNANDEZ
[Seal] R. M. TOPE, R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited." on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages therein annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.
JAS. FAHEY,
Not Pub.
No 162 Common street.
25 déc—5f en 30j

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & Co., 361 BROADWAY, New York.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipage, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI et venant de ports américains interlopes ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés. 5 jrs

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés. 7 jrs

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports infectés. 10 jrs

QUATRIÈME CLASSE.—Navires venant de ports infectés et dont le bord a eu des cas de choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu des cas pendant la traversée. 15 jrs

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime seulement à la station quarantaine de Mississippi, et aucune autre étude navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire ne laisse rien à désirer, après inspection, franchir la quarantaine sujets à la désinfection aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours plus, à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à une désinfection complète, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de peste vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires mentionnés des portes ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Ecluses, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Sarpent ou Lac Chicot, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat, qui pourra être ouverte plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de l'Etat et les pouvoirs dans lui conférés, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits réglements et des lois y mentionnées.

Donné sous ma signature et le sceau du Conseil de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 18me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-douze et de la cent neuvième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T NICHOLLS.
Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
—AUX—
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ses suggestions suivantes pour éviter la mise en vigueur des réglements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de toute literie et de toute marchandise de même nature. Les matelas en crin et en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en sangles.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents commissaires de navires sont instamment requis d'aviger le capitaine du port de toute quarantaine dès qu'ils se départiront autant que possible de bagage capable d'endommager par l'eau ou par la manipulation d'une matière pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont autant requis de ne pas avoir dans leurs effets des matelas, des couvertures, et autres articles d'une texture délicate, car ils surmiseraient contre toute tentative de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où existe la fièvre jaune devront s'amarer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La congestion doit, autant que faire se pourra être évitée de manière à rendre l'accès des ponts possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et intérieur des navires, et, autant que possible, l'air dans toutes les parties de navire. On pourra employer les désinfectants les plus efficaces dans les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé où il en sera employé.

7. Les capitaines de navires devant, avant d'arriver, faire pomper complètement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer entr leurs bâtiments dans des conditions sanitaires de navire. Ceux qui ne seront pas à la Quarantaine pulsse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent partir dès lors au port le plus rapproché, pour éviter toute détention à la Station de Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention. etc

30 avril—3f

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle Orléans)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid,

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La. 8 nov—

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 1er février 1893.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine	$6,509,627 00	$1,270,360 00
Même temps la semaine dernière	9,248,073 00	944,066 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80@4 90; 20-francs, $3 80@3 90; doublons espagnols, $15 40@16 00; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97@97½c; argent mutilé américain 72@75 par oz; dollars mexicains, 63@65, sols péruviens, 59@60; pesos chiliens, 59@60; argent anglais, par £, $4 00@4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80@4 90; billets de la Banque de France, 18¾@19¼.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—Lademande continue bonne, la montant est considérable et les taux faciles.

Papier escomptant	7@—
de A1	—@8
Prêts sur garanties collatérales	5@6
Time de	6@7
Papier hypothécaire	—@8

New-York—Taux de l'argent 1¼ 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 2½; consols 98⅛ ex int. pour l'argent, 98 9/16 ex int pour l'accoutumé de mars; U. S. 4's—

Paris—Rente—97 c.

Argent en lingots (par oz fin) Londres 38⅝; New York 8 ⅝; Nlle-Orléans 83⅝.

CHANGE.

REICHMANN 95¼

Le STERLING est inactif.

Commercial (60 jours)	485½
Traites de banques (60 jours)	487½

Les FRANCS sont inactifs.

Francs de commerce (60 jours)	5 18
Traites de banques (60 jours)	5 15

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est inactif.

Traites de commerce 50c. de prime.	
Traites de banques $1 50 de prime.	
Traites de banques pour collection $1 50 de prime.	

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 A. M

6 actions St Charles RR	102½
$5 000 New Consols	95⅝
20 actions N O Gaslight Co	110½
12 actions N O Gaslight Co	110⅝
25 actions N O Brewing Ass'n	108

Appel de 12 M.

25 actions de l'Carrollton RR Co	148½
10 actions de Carrollton RR Co	149½
$1,000 Bons à prime	167⅝
90 actions CO Slaughterhouse Co	45½
85 actions Mechanics & Traders Ins Co	103½

Après l'appel de 2 P. M.

$1,000 Bons à prime	167⅝
10 actions N O Brewing Ass'n	108
$5,000 Pontchartrain Lev. Bds (15 yrs)	94

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur	Offre Demande
Banques.		
American National	100	130 146
Bank of Commerce	100	16½ 17
Canal & Banking Co	100	165 170
Citizens'	100	94 97½
N. O. Co-operative B'k'g Ass	25	17½ 18½
Germania National	100	220
Hibernia National	100	315
Louisiana National	100	225½ 245
Louisiana National	100	177½ 190
Mutual National	100	178 190
N. O. National	100	730 115
People's	50	105½ 107
Southern National	100	115 119
State National	100	137 145
Traders'	100	70 190
Union National	100	136½ 137½
Whitney National	100	350
Compagnies d'assurances.		
Crescent Ins	100	
Firemen's	50	11½ 16½
Germania Ins. Co	100	
Hibernia Ins	100	
Home Ins	100	87½ 100
Lafayette	50	72½ 80
Merchants Mutual	100	100
Mechanics and Traders	100	103½ 104
New Orleans Ins. Ass	50	19½
Sun Mutual Ins	100	
Southern Ins. Co	100	88 91
Teutonia	100	118½
Chemins de fer urbains.		
Carrollton	100	148 148½
Crescent City	100	102 107
Canal and Claiborne	40	39 45
New Orleans City	50	123 125
Orleans	50	66 73
Jefferson Street	50	102 104
Privilege on Carrollton RR		
Actions diverses.		
G. C. Slaughterhouse	50	45½ 46½
Gas Consolidated	100	
Jefferson City Gas Light Co	100	90
Consumers' Ice Co	50	
Louisiana Ice Man. Co	50	
Metairie Cem'y Ass	100	50
N. O. Gas Light Co	100	110½ 114
N. O. Water Works Co	100	111 115
N. O. Brewing Ass	100	107½
Jackson Brewing Co	100	101½ 102½
N. O. Cold Storage Co	100	
French Opera Association	100	
Sugar Shed Co	60	25
Louisiana Electric Light Co	100	
Standard Guano & Chem. Co	100	
St. Martin's Oil Works		
Lake Pontchartrain Ex. Co of Chicago	10	3½
Jockey Club	100	
Comb. T. Stand		
M. L. A. Ass		
Edison Elec. Illuming. Co		
Takomina Ferment Co		
Cotton Press	100	
Varis. Theatre		
Graham F. S. Co	10	
Choctaw Lumber Mfg Co		
C. C. Furniture Co		
Independent Oil Works		
Pelican Insurance		
Jackson Coal & Coke Co		
Louisiana Furniture Co		
Southern Athletic Club		
Young Men's A. L. Club		
N. O. & North Eastern RR		
Industrial Cotton Oil Bonds		
Amer. Cent. Oil Deb		
Washington Artillery bonds		
Algiers Brew. Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)		
Bons.		
Constitutional Bds		
Ville Louisiana 4's		
New Consolidated	95⅝	96
Atchafalaya Levee Bds	95	100
5th District Levee Bds	87½	90
Pontchartrain Lev. Bonds 10 yrs	92	98
Pontchartrain Lev. Bonds 15 yrs	93	
Pontchartrain Lev. Bonds 20 yrs	95	85
Red River Ariz. & S. R. Bds	80	90
Tensas Basin Bonds	95	100
Lake Borgne Lev. Bd	92	99
City	101½	
Premiums	167½	167½
Premium drawn number	20	20
Privileges and warrants		
Extended Consol	104	
Extended 6's, Consol. Crescent	104	
Extended 6's	102½	
Extended 6's, R. R		
Extended 6's, Waterworks		
Extended 6's, Park		
City 6 per cent certificates	106½	101
City 5's	105½	
City 7's, new	109½	
City 7's, old		
Houston Funding		
Houston Reg. Con		
Bons divers.		
United States 4's		
Mobile & Montgomery Stock		
Board of Trade Stock		
Produce Exchange Stock		
Merch. Dmdrs and Lumb. Ex		
Sugar Exchange		
Canal and Claib. St. R. R. mort		
C. St. L. & N. O. R. R. Co		
Jackson Brewery Sec		
Jackson Brewery No 2		
Morgan's L. and T. R. R. 7's	128½	130½
Morgan's L. and T. R. R. 6's	115½	120
New Orleans Gas Bonds		
Tex. & Pacific RR. 1st gold mort		
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort		
St. Charles Street Co. mort		
Crescent City RR. 1st		
Crescent City RR. new		
N. O. City Railroad Co. mort		125
St. Charles St. RR. Co. mort		
Carrollton RR. Co. mort		
Carrollton RR. Co. mort (1893)		
Carrollton RR. Co. mort (1906)		
N. O. Waterworks Co. 1st mort	120½	125
N. O. Brewing Association bonds	106½	107
Louisiana Lev. Man. Co. 1st mort	100	
Louisiana Lev. Man. Co. 2d mort		
Louisiana Lev. Man. Co. 3d mort		
La.